

Sur les traces de l'économie sociale :

LE MUSEE SOCIAL : Un lieu d'éclosion de l'Economie sociale ?

Lors du débat organisé pour notre assemblée générale autour de la contribution du Crédit Coopératif à « l'actualité et à la renaissance de la notion d'économie sociale », Michel Prat et Anthony Lorry les animateurs de la Bibliothèque du Cedias-Musée social nous ont dit quelques mots sur le Musée social. En particulier ils nous ont remis et commenté des documents relatifs au deuxième congrès de l'Alliance Coopérative Internationale des 28 et 31 octobre 1896 sur lesquels il semble qu'il faille revenir avec insistance car de mon point de vue, ils éclairent significativement la naissance de l'économie sociale de l'époque.

Le Musée social de quoi s'agit-il ? Le Musée social a été créé en 1894 par une dotation du comte Aldebert Pineton de Chambrun (1821/1899) héritier par sa femme des cristalleries de Baccarat^①. Le comte de Chambrun a mené une carrière de préfet, puis de député 1847/1876 de la Lozère puis de sénateur orléaniste de 1876 à 1879, et enfin de philanthrope. En 1895, veuf quasi aveugle, inspiré par les idées de F Leplay (1806/1882) il dote une « fondation » destinée à créer le Musée social. Son objectif était de créer un centre de documentation d'études et d'expertises sur les questions sociales. En fait son projet s'intègre dans un contexte bien typé. Le comte de Chambrun est proche de bien d'autres personnalités convaincues que la très préoccupante question sociale doit être traitée. Citons Cheysson un élève de Le Play (1806/1862), Jules Siegfried le député maire du Havre promoteur avec Picot du logement social (les HBM), Charles Robert entre autres secrétaire général de l'Union coopérative de 1890 à 1894, Léon Seilhac auteur mémorable en 1904 d'un manuel pratique d'Economie sociale.

En fait le Musée social fut sans ostracisme le lieu de rencontre des réformateurs en particulier les catholiques et protestants sociaux mais aussi des solidaristes et a été, comme l'a noté P. Rosanvallon, un contributeur décisif à la mise en place de l'Etat providence à la française. Aussi sous la IIIe République le musée social a été qualifié souvent d'antichambre de la Chambre au vu de son rôle décisif dans le débat sur la réforme sociale.

Mais ce qui ici nous intéresse plus particulièrement c'est son implication dans la vie de l'économie sociale.

Le Musée social a été en fait créé et bâti autour du projet de récupération du pavillon de l'économie sociale et de ses panneaux didactiques réalisés pour l'Exposition Universelle de 1889.

La grande salle sous verrière qui a abrité jusqu'en 1941 les panneaux didactiques² a accueilli entre autres, le 2^{ème} congrès de l'alliance coopérative internationale, celui de 1896 et en 1938 plus anecdotique mais non dépourvu de sens, l'assemblée constitutive de la CCCC qui verra officier un certain P. Lacour, son premier directeur général.

Revenons sur la genèse de ce pavillon de l'économie sociale

Clairement il faut pour cela découvrir un certain Frédéric Le Play .Ingénieur X Mines, c'est d'abord le précurseur de la sociologie basée sur les enquêtes de terrain³ mais aussi le fondateur de La Société internationale des études pratiques d'économie sociale (1855) et le commissaire général des Expositions universelles de 1855 (Paris) 1862 et surtout celle de 1867 où pour la première fois, la préoccupation sociale est introduite. Avec cette innovation, il est convenu de dire que cette exposition anticipe l'exposition universelle de 1889 et son innovation majeure un pavillon d'économie sociale. A cette date, Le Play est mort mais ses idées et la Société d'économie sociale sont bien vivantes. L'objectif est «de faire connaître au plus grand nombre, les réalisations de toutes sortes qui contribuent ou peuvent contribuer dans des domaines très divers à la résolution de la question sociale».

Revenons sur le contenu de ce pavillon de l'économie sociale en énumérant les libellés des illustrations murales du musée social. A mon avis, ils préfigurent quasiment tous les domaines d'intervention de l'économie sociale d'aujourd'hui et illustrent bien que l'expression économie sociale est bien née pour reconnaître et rendre compte des multiples activités complémentaires voire conflictuelles avec l'activité déployée par le patronat en stricte conformité avec la doxa libérale. Ces illustrations énumèrent comme contributifs à la réforme sociale :

Les interventions de l'Etat au niveau des entreprises, d'institutions ou via des innovations législatives.

Citons la liberté du commerce et de l'industrie (1791), la création des caisses sociales (caisses de retraites, d'épargne, d'assurance contre les accidents ou en cas de décès) ; l'intervention dans le régime du travail par des encouragements (aux Sociétés de secours mutuel, aux associations ouvrières AOP),des immunités fiscales et des avances aux sociétés d'habitations ouvrières, par voie d'autorisation ou d'approbation, de reconnaissance d'un droit, par voie de surveillance et par voie d'injonction et de réglementation.

Les acquis du contrat de travail avec la définition du salaire et la mise en avant des rares conseils patronaux, d'usines et comités de conciliation et des cas de participation aux bénéfices.

La nécessité de l'hygiène sociale (assainissement, protection du travail par l'inspection du travail et les associations libres patronales de prévention des enfants, lutte contre l'alcoolisme; de l'habitation (HBM, sous forme de SA de Dollfuss ou de sociétés coopératives et d'associations coopératives d'autoconstruction du type des « buildings sociétés »

Le rôle des associations coopératives : de production de consommation de crédit (Banques Populaires , Crédit rural, Banque coopérative des AOP)

La place de l'assurance et de la mutualité face aux accidents du travail à prévenir et réparer, face à : la maladie, aux infirmités et à la vieillesse, au décès prématuré.

L'encouragement à l'Épargne : (caisses d'épargne)

La réponse au chômage : (assistance)

Syndicats professionnels : (industriels, union de syndicats, et syndicats agricoles),

Apprentissage.

L'arbitrage.

Récréations. (loisirs)

Institutions patronales :(subventions liées aux besoins de la famille et non pas au salaire)

Des caisses de soutien.

A cette lecture peut-on identifier une certaine proximité entre le pavillon de l'économie sociale de 1889 et la notion d'économie sociale telle qu'elle est réapparue officiellement en 1981 sous l'influence de la volonté du CNLAMCA ?

C'est clair en 1981 le contexte est bien différent de celui de la fin du 19^{ème} siècle. La loi sur les associations n'a été votée qu'en 1901; l'interventionnisme de l'Etat en particulier depuis la guerre de 1914 puis celle de 1939 est sans commune mesure avec le siècle précédent; le paternalisme largement déconsidéré et délégitimé a quasiment disparu du champ des possibles.

Mais une chose est certaine.

Dès 1889 le monopole du patronat et de la société des seuls actionnaires est contesté. La libre association sous d'autres formes que la société de capitaux est reconnue comme légitime et nécessaire. L'impératif est posé : Une place doit être faite impérativement aux hommes de bonne volonté, des bénévoles, des militants d'une autre société qui doivent s'organiser, se regrouper s'associer pour mettre en œuvre «une économie sociale».

En tout cas notre assemblée générale a permis à quelques-uns d'entre nous de rappeler le rôle du Crédit Coopératif dans le maintien et la réapparition de la notion d'économie sociale. Le témoignage de JB Gins dont le livre « 50 ans de fidélité à l'économie sociale » édité récemment, a permis à tous de mieux connaître son rôle personnel au sein du CNCLAMCA pour faire adopter à compter de 1977 le vocable unificateur. Les interventions de Bernard Piot, de Jean Jacques Poriel, Jacques Miet ont permis à tous de se remémorer que la CCCC a commencé à élargir en 1965 son champ d'activité aux associations de loisirs, puis à la mutualité et à compter de 1970 aux associations du secteur social. Le Crédit Coopératif a donc bien été au XXème siècle le pionnier dans la redécouverte des proximités des composantes de l'économie sociale. De surcroît il a été pionnier dans l'usage public de cette notion. **Ainsi dès la fin 1971 la BFCC s'est positionnée publiquement comme le banquier de l'économie sociale.** (cf interview à la presse d'André Chomel à l'occasion de l'inauguration de l'agence BFCC de Lille. cf Economie coopérative).

N'est-ce pas pour les retraités du Crédit Coopératif un déterminant d'identité que d'avoir peu ou prou contribué à la réémergence d'une notion devenue depuis lors d'un usage qui perdure depuis des décennies ?

Jacques Miet

- ① Un système de participation aux bénéfices des salariés a été mis en place à sa demande dans les cristalleries de Baccarat
- ② C.f. : La carte postale remise aux participants à l'AG de l'AACC
- ③ Enquête sur les ouvriers européens 1855(plus de cent monographies sur des familles ouvrières en Europe analysées à partir de leurs budgets)